



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dépenses

Question écrite n° 50640

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le dernier rapport annuel de la Cour des comptes. Lors de la présentation de ce rapport, le président de la Cour des comptes estime qu'il va falloir faire des économies, plus encore que prévu. « Il n'y a pas de marge », selon lui. L'État a prévu 50 milliards de réduction de dépenses sur les trois prochaines années, mais il faudra sans doute faire plus. Tailler davantage dans les dépenses sociales et des collectivités locales, car « c'est là que les économies les plus importantes peuvent être réalisées », estime le président de la Cour. Aussi, il lui demande son sentiment sur cette analyse.

Texte de la réponse

La poursuite du rétablissement de nos finances publiques mobilise actuellement toutes les administrations publiques, dans le cadre d'une approche profondément renouvelée et adaptée à nos objectifs ambitieux. Le respect de notre trajectoire de finances publiques nécessite en effet de réaliser un effort structurel d'au moins 50 Mds€ sur la période 2015-2017 ; il portera intégralement sur la dépense et sera réparti de manière équitable entre les sous-secteurs, en fonction des efforts déjà réalisés et des marges de manoeuvre disponibles. Le Premier ministre a ainsi décidé, dans le cadre de la préparation du budget triennal 2015-2017, de rénover et d'accélérer dès 2014 le calendrier budgétaire. La nouvelle procédure budgétaire permettra aux ministères de prendre part de manière active à la recherche d'économies structurelles et durables. Elle repose sur deux étapes clefs et sur un principe fort : - le ministre du budget a reçu début février 2014 l'ensemble des ministres pour évaluer les économies à réaliser et lancer les travaux du Gouvernement sur les économies structurelles. En avril 2014, le Premier ministre communiquera aux ministres des cibles d'économies contraignantes ; - désormais, la procédure repose sur le principe de responsabilité des ministères : il leur revient en effet de documenter les économies correspondant à la cible qui leur aura été attribuée, notamment à partir des travaux de la modernisation de l'action publique (MAP), des rapports des inspections interministérielles et de la Cour des comptes. Par ailleurs, le Président de la République a annoncé le 14 janvier 2014 la création du conseil stratégique de la dépense publique. Ce conseil, qu'il préside, étudie toutes les sources potentielles d'économies, y compris les dépenses des administrations de sécurité sociale et les dépenses locales ; ses décisions permettront de documenter le programme de stabilité, qui sera transmis à la fin du mois d'avril 2014 à la Commission européenne. Enfin, au-delà des résultats significatifs apportés à travers les évaluations de politiques publiques (EPP) (cinquante EPP achevées ou en cours), les travaux de la MAP se poursuivent, avec l'objectif de venir nourrir le prochain budget triennal ; à ce titre, le comité interministériel de la modernisation de l'action publique (CIMAP) de décembre 2013 a lancé douze nouvelles EPP, en leur fixant une cible d'économies globale de 3 à 4 Mds€ d'ici 2017.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50640

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1701

Réponse publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2801